



Traitement de données personnelles relatif aux enquêtes publiques et aux concertations publiques organisées au titre du Code de l'environnement

Conformément aux articles R123-9 et suivants du Code de l'environnement et de l'article L.312-1.2 du Code des relations entre le public et d'administration, un registre d'enquête publique est mis à votre disposition par la Ville de Chalon-sur-Saône pour recueillir les observations et les propositions du public dans le cadre de l'enquête publique ou de la concertation publique organisées au titre du projet référencé ci-avant.

Dans le cadre de la tenue du registre d'enquête ou de concertation, un traitement de données est mis en œuvre qui a comme base légale, l'obligation légale. Les données collectées sont des données d'identité (nom, prénom) et des données de contact (adresse mail ou postale et le numéro de téléphone) ainsi que vos observations.

Les données sont conservées pendant toute la durée de l'enquête ou de la concertation. Le rapport final d'enquête du Commissaire enquêteur ou de la Commission d'enquête, ou les conclusions de la concertation, sont publiés en ligne sur le site internet de la Ville de Chalon-sur-Saône pendant une année. Les documents de l'enquête ou de la consultation, sont ensuite transmis au service des Archives pour archivage définitif.

Les destinataires des données sont les agents habilités de la Direction du développement durable, le DGA de la Délégation au Développement du territoire, M. le Maire et les agents habilités de son Cabinet, les agents habilités de la DSI pour les seules opérations de maintenance informatique ainsi que les agents habilités du service des Archives pour les seules opérations d'archivage. Au niveau de la sous-traitance informatique les sous-traitant, Microsoft et Stratis, peuvent avoir accès aux données personnelles. En externe si une enquête publique est mise en œuvre, vos données seront accessibles au Commissaire enquêteur ou aux membres de la Commission d'enquête. Les données peuvent être aussi communiquées aux services de l'Etat.

Comme prévu par le Code de l'environnement, vos informations personnelles et vos observations liées au projet sont publiées en ligne. Cette publication repose sur un consentement de votre part. En l'absence de ce consentement, il sera procédé à l'anonymisation de vos remarques avant leur publication sur le site Internet de la Ville.

Vos droits au titre du respect de votre vie privée :

Vous disposez des droits d'accès, de rectification, et de limitation (gel temporaire de l'utilisation de vos données). Pour exercer ces droits, vous devez contacter le DPD de la Ville par courrier (3 place de l'Hôtel-de-ville – 71 100 Chalon-sur-Saône) ou par mail (dpd@chalonsursoane.fr).

Si vous estimez, après avoir contacté le DPD, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) : 3 place de Fontenoy TSA 80 715 – 75334 PARIS CDEX 07. Site web : www.cnil.fr - Tel : 01 53 73 22 22.